

KAZED est une marque de la société PlaKaRDS SAS.

KAZED garantit le bon fonctionnement de ses façades de placard ainsi que la non-corrosion des parties métalliques pendant 15 ans sur toutes les gammes.

Le "bon fonctionnement" signifie une ouverture et une fermeture normale d'une façade.

KAZED garantit également 15 ans ses offres de rangement modulaire Cottage et Cosy. Cette garantie couvre les composants suivants : caissons, modules, joues, portes, tiroirs et tablettes en mélaminé.

La garantie s'applique aux produits neufs vendus, hors modèles d'exposition.

La garantie octroyée commence à courir à compter de la date mentionnée sur la facture KAZED adressée au revendeur.

Bénéfice de la garantie

Les produits garantis doivent être installés dans des pièces présentant des conditions normales d'habitat. Les produits doivent être posés selon les instructions de la notice de pose fournie et doivent faire l'objet d'une utilisation conforme à leur usage et aux règles de l'art ou aux D.T.U. correspondants.

Exclusion de la garantie

La présente garantie ne joue pas pour les vices apparents, c'est-à-dire les défauts visibles, non déclarés par le client lors de la réception des produits (indication des défauts constatés sur le bon de livraison remis par le transporteur et confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours).

Sont exclus de la garantie les composants suivants : porte-chaussures métallique, tringles, élévateurs de garde-robe, tablettes en verre, boutons et poignées, éclairage et tout autre composant non spécifié comme étant couvert par la garantie.

Sont également exclus les défauts ou détériorations résultant :

- du non-respect des instructions de montage et d'installation ;
- de l'usure normale du produit telle qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produit au quotidien ;
- de la négligence ou l'entretien insuffisant du produit par le client ;
- d'un nettoyage avec de mauvaises méthodes ou produits par le client ;
- de modifications ou réparations effectuées sur le produit par le client ou un tiers mandaté par le client ;

- d'études, instructions et/ou spécifications émanant du client ;
- de mauvaises conditions de stockage ou d'entreposage ;
- de l'installation du produit dans un environnement humide ;
- d'une charge excessive des composants.

Est également exclue de la garantie la casse des miroirs, vitres et verres laqués, ceux-ci ayant fait l'objet d'une protection renforcée (mise en place d'un film de protection anti-bris et d'un panneau de mélaminé au dos du miroir et verre laqué).

Exécution de la garantie :

La garantie du fabricant est limitée au remplacement, au remboursement ou à la réparation du produit dysfonctionnant, ou des pièces qui le composent et qui provoquent le dysfonctionnement. Les pièces ou produits de remplacement pourront être différents mais offriront toujours les mêmes fonctionnalités. En cas de remboursement, l'indemnité versée correspondra à la valeur vénale du produit dysfonctionnant.

Le fabricant pourra contrôler que les dysfonctionnements portés à sa connaissance sont bien couverts par la garantie en demandant à ce que les pièces et produits lui soient retournés. KAZED se réserve le droit de refuser l'exécution de la garantie en cas de dysfonctionnements provoqués par une utilisation non conforme du produit ou découlant d'une des situations décrites au paragraphe ci-dessus.

La pose et l'installation des pièces ou produits réparés ou de remplacement ne seront pas couvertes par la présente garantie.

Seuls les frais d'expédition et de port engagés par le client pour les pièces et produits couverts par la garantie resteront à la charge du fabricant.

Le remplacement du produit dysfonctionnant n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie.

Mise en œuvre de la garantie

Si le client souhaite mettre en œuvre la présente garantie, il devra informer le revendeur du dysfonctionnement présumé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours à compter de sa survenance. Il devra obligatoirement joindre à cet envoi, le justificatif d'achat du produit.

La garantie légale, prévue à l'article 1641 et suivants, du code civil, s'applique en plus de cette garantie contractuelle.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

11 - GARANTIES

Notre société garantit les défauts de fabrication des Produits reconnus par elle après examen par ses services techniques, pendant un délai d'un an à compter de la date de leur délivrance telle que définie sous l'article 5 précédent*.

La responsabilité de notre société est limitée à la remise en état des Produits reconnus défectueux ou à leur échange ou leur remboursement selon la convenance de notre société, à la prise en charge des frais de port et d'expédition des dits Produits, à la prise en charge du coût de la main-d'œuvre nécessaire aux dites remises en état opérées, à l'exclusion de tout versement de dommages et intérêts et de tous autres frais.

La présente garantie ne joue pas pour les vices apparents, c'est-à-dire les défauts d'aspect visibles non déclarés par le Client lors de la livraison des Produits.

Sont également exclus les défauts ou détériorations provoqués par l'usure normale, par une négligence, par le non respect de la notice de montage, par une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme aux règles de l'art ou aux D.T.U. correspondants, par un entretien insuffisant et/ou un accident de manipulation, par un mauvais stockage, et/ou par les études, instructions et/ou spécifications émanant du Client. Tous travaux de réparation ou de modification effectués sur les Produits par le Client ou par un tiers mettent fin automatiquement à la garantie dans son intégralité. Les réparations et/ou remplacements effectués en exécution de la présente garantie n'auront en aucun cas pour effet d'en prolonger la durée.

En tout état de cause, la présente garantie ne s'applique pas aux dégradations des Produits liées à un facteur extérieur à notre société.

* Pour toute commande à destination de la France, notre société sera réputée avoir rempli son obligation de délivrance dès lors que les Produits seront livrés dans les usines, entrepôt ou au siège social du Client.